

Charte de cohabitation

pour toute personne résidant dans un appartement de suite de l'ACASE

En préambule, il peut être bon de rappeler comment et pourquoi un lieu de vie communautaire a été créé par l'ACASE : la première personne ayant habité dans le premier lieu d'accueil communautaire était un homme en grande précarité sociale et sans lieu de vie pour se reconstruire.

L'ACASE a alors mis à sa disposition une chambre dans un appartement, qui était alors vide, mais qui s'est ensuite rempli en accueillant des personnes en situation de vie difficile, ayant la volonté de s'en sortir et d'aller de l'avant.

Encore aujourd'hui, ce premier lieu d'hébergement est mis à disposition par l'ACASE pour des personnes en difficulté, ayant besoin d'un dépannage pour 6 mois maximum. Cet appartement communautaire, même s'il offre temporairement un toit, n'est pas un hôtel, ni un logement traditionnel. C'est un espace de transition, où chacun bénéficie d'un encadrement social, laissant du temps pour chercher un lieu de domicile stable.

En 2010, l'ACASE a décidé d'ouvrir dans le même esprit, un nouveau lieu d'hébergement, offrant la possibilité aux résidents de séjourner en principe une année dans cet appartement, reconductible selon leur projet de formation.

Puis en 2017, un nouvel espace s'est ouvert, cette fois permettant de recevoir des mères avec enfants à naître ou bébé, ayant besoin d'un lieu de vie provisoire et sécurisé pour accueillir leur progéniture dans les meilleures conditions possibles, pour une durée limitée à la première année de vie de l'enfant.

Début 2022, l'ACASE a agrandi ses possibilités d'accueil en mettant à disposition de ses résidents, quelques appartements de suite pour une durée déterminée, favorisant ainsi une progression vers l'autonomie et l'indépendance, tout en restant en lien avec l'équipe de l'ACASE, toujours détentricice du bail.

« **Vivre ensemble et collaborer** » n'est pas toujours évident, chacun ayant son histoire de vie personnelle ou familiale, sa culture, ses habitudes et ses valeurs. Toutefois, l'ACASE, au travers des responsables de ces appartements, prônent **des valeurs de respect, de tolérance, de solidarité et de confiance réciproque**, auxquelles doivent adhérer chaque résident et tenter de les mettre en pratique au quotidien.

Dès lors, je m'engage à signer et respecter cette charte et les valeurs qui lui sont liées, ainsi que le règlement de bonne collaboration avec les représentants de l'ACASE, de mise à disposition et de fonctionnement de l'appartement. Elle ne pourra être modifiée sans l'accord préalable des responsables.

Lu et approuvée le :

Nom, Prénom

Signature :